

Rapport de la commission ordinaire concernant le PRÉAVIS N° 2018/03 :

Remplacement d'une conduite d'eau potable à la route du Stand et bouclage du réseau au chemin de Vauvrise

Monsieur la Président du Conseil,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n° 2018/03 concernant le remplacement d'une conduite d'eau potable à la route du Stand et bouclage du réseau au chemin de Vauvrise s'est réunie le lundi 23 avril en la salle des commissions à 19 h 30.

Étaient présents, Messieurs Michel Croset, Rolf Bolli, Pangjaj Sylejman, Marc Mundler, ainsi que les représentants de la commission des finances et moi-même.

Monsieur le Municipal Emanuel Capancioni et l'ingénieur communal, Monsieur Bridevaux, étaient également présents et ont répondu à toutes nos questions. La commission les en remercie.

En préambule, Le Municipal nous précise que contrairement à ce que mentionne le préavis, le diamètre des tubes sera de 150 mm et non de 125 mm et que le nombre de candélabres passe de 9 à 10. Il nous a expliqué que la municipalité avait l'opportunité d'opérer le remplacement de ces conduites d'eau en profitant de la fouille creusée par les FMA.

La commission s'est tout d'abord intéressée à la pertinence de ce projet. Il en ressort que le bouclage du réseau permet d'éviter que l'eau stagne dans les conduites et ainsi en améliore considérablement la qualité. De plus, réaliser des travaux simultanément permet de ne pas créer de nuisances répétées pour les riverains, ces travaux devant dans tous les cas être réalisés.

Monsieur Capancioni précise qu'à l'avenir, il va organiser des séances de travail avec les différents protagonistes et opérateurs privés pour optimiser et planifier ce type d'interventions.

Pourquoi ne pas remplacer les collecteurs ? L'ingénieur précise que les collecteurs actuels devraient fonctionner sans les remplacer pendant encore une quinzaine d'années. Pour réaliser de tels travaux, une étude complémentaire est obligatoire et représente un coût non négligeable.

Quelle est la différence entre des tubes de 125 mm et 150 mm à part le diamètre ? Monsieur Bridevaux précise que les tubes de 150 mm sont généralement utilisés pour ce genre de réali-

sation et que les subventions que la commune reçoit de l'ECA en dépendent.

La commission s'est penchée sur le choix des candélabres. Ces derniers seront de type led qui changent d'intensité lorsqu'ils détectent un passage. On nous précise que ce sont les mêmes que l'on pose ailleurs dans la commune. Le remplacement de cet éclairage permet également des économies, car peu gourmand en électricité.

La commission a demandé si le montant de l'économie réalisée en utilisant une fouille commune a été chiffré. Non répond le Municipal présent. Le service technique s'est alors penché sur la question et le 8 mai, il nous a été précisé que l'économie réalisée serait d'environ 45 %.

Pour terminer, la commission s'est demandé pourquoi ne pas prendre le montant de 300000.- sur les réserves. On nous répond qu'on utilise, en général, les réserves pour des travaux de grande envergure.

En conclusion, la commission vous propose, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

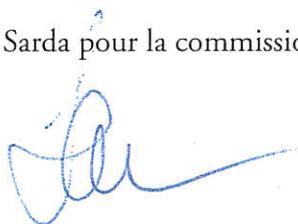
Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

vu le préavis municipal ? 2018/03 ;
entendu le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

1. d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable à la route du Stand, à effectuer un bouclage de son réseau au chemin de Vauvrise et à renouveler l'éclairage public à la route du Stand ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 300'000.- ;
3. de porter ce montant à l'actif du bilan sous la rubrique « installations des services industriels », compte 9144.001, et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de fr. 10000.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Ph. Sarda pour la commission





CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances

**Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis n° 2018/03
remplacement d'une conduite d'eau potable à la route du Stand et bouclage du
réseau au chemin de Vauvrise.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 23 avril 2018 à la maison de Commune pour une séance avec le municipal en charge des services industriels, Monsieur Emmanuel Capancioni ainsi que Monsieur Christian Bridevaux responsable du service technique. Nous remercions ces derniers pour leurs explications et pour les réponses apportées à nos questions.

D'entrée Monsieur Capancioni relève que 2 erreurs (sans répercussions financières) se sont glissées dans le présent préavis à savoir :

Chiffre 2. Lire « la pose de 10 nouveaux candélabres » et non 9 tel que mentionné
Chiffre 2. Lire « une conduite en fonte auto-étanche de diamètre 150 mm » et non 125 mm tel que mentionné.

M. Capancioni nous a ensuite expliqué que la Commune a été informée que les FMA allaient entreprendre des travaux le long de la route du Stand. La Commune a ainsi saisi cette opportunité afin de poursuivre les travaux d'assainissement débuté devant l'ancien Arsenal. Les coûts liés aux fouilles des FMA pourraient ainsi être répartis entre les FMA et la Commune. Monsieur Capancioni précise que seuls les coûts des fouilles liés à la surprofondeur et la surlageur seraient mis à charge de la Commune. Un décompte final précis sera établi à la fin des travaux fixant ainsi la quote part aux frais à charge des FMA et de la Commune.

Monsieur Capancioni ajoute que dans l'intérêt des parties (FMA, Gaz, Commune, etc..) dans le futur, des séances seraient prévues afin de que les parties se tiennent mutuellement au courant des travaux qui sont prévus sur le sol Communal. Une de ces séances devrait être agendée en août de cette année.

Concernant le chiffre 5 du présent préavis, les coûts suivants ont été estimés par la Commune :



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances

Fourniture appareillage CHF 95'000.-
Pose des conduites et by-pass provisoires CHF 40'000.-.
Divers et imprévus CHF 23'551.55.

Nous avons été informés que la pose des conduites et by pass provisoires pourraient être effectués par le personnel communal réduisant ainsi les coûts payés envers des tiers.

D'un point de vue financier cette dépense d'investissement est non prévue au budget 2018.

Après renseignements pris, le bouclage de Vauvrisse permettrait de relier des conduites posées en 1961 et 1981. En tenant compte d'un amortissement comptable effectué sur 30 ans pour ce type d'actifs nous pouvons donc noter que ces conduites sont amorties au bilan des comptes de la Commune depuis plusieurs années.

Nous notons également que la subvention qui viendra réduire les coûts de ce préavis est garanti par l'ECA.

Nous ajoutons que le coût de ce préavis pourrait être prélevé sur la réserve des eaux, compte n° 9280.008 qui s'élève au 31.12.2017 selon Mme Sylvie Cretton à CHF 2'800'682.20.

Ceci permettrait ainsi de faire bénéficier indirectement les contribuables aux taxes communales qu'ils versent au travers de la facturation de la taxe de raccordement.

Compte tenu de ce qui précède, la commission propose d'amender le point 6 des conclusions du préavis de la manière suivante :

Le Conseil Communal décide « d'autoriser la Municipalité à prélever l'intégralité de cette dépense de CHF 300'000.- par le débit du compte n° 9280.008 « réserve des eaux »

Sur cette base, notre commission, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver le préavis 2018/03 en tenant compte de notre proposition d'amendement.

le Conseil communal de Bex

vu le préavis municipal No 2018/03

ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable à la route du Stand, à effectuer un bouclage de son réseau au chemin de Vauvrise et à renouveler l'éclairage public à la route du Stand ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 300'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever l'intégralité de cette dépense de CHF 300'000.- par le débit du compte n° 9280.008 « réserve des eaux » ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Bex, le 11 mai 2018

Pour la commission des finances
Xavier NOËL

4.3. Sur le préavis No 2018/03 Remplacement d'une conduite d'eau potable à la route du Stand et bouclage du réseau au chemin de Vauvrise

M. le Conseiller Sarda donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

M. le Conseiller Noël donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. le Syndic Rochat explique que la réserve des eaux a augmenté l'année passée à la suite d'encaissements de taxes de raccordement. Aussi la Municipalité se range à la conclusion de la COFIN et propose de voter les conclusions telles qu'amendées.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

M. le Président fait voter l'amendement (à la place du pt 3) : d'autoriser la Municipalité à prélever l'intégralité de cette dépense de CHF 300'000. – par le débit du compte no 9280.008 « Réserve des eaux ».

Celui-ci est accepté à la majorité -2 non et 2 abstentions.

Il est ensuite passé au vote des conclusions du préavis. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable à la route du Stand, à effectuer un bouclage de son réseau au chemin de Vauvrise et à renouveler l'éclairage public à la route du Stand ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 300'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever l'intégralité de cette dépense de CHF 300'000. – par le débit du compte no 9280.008 « Réserve des eaux » ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.